

N/REF : 17/06/2026 16H38 C:000003 I:80349
V/REF : AC/C49013
V/Email reçu le Mercredi 17/06/2026 à 16H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ANO
IMMEUBLE : ANJOU - ANO
33/35/37, BOULEVARD D'ANJOU
35000 RENNES

Rennes, le 21 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 35 BOULEVARD D ANJOU - MME LOURDAIS : 0635297401
LOGEMENT N° 005767, PORTE N°5767, 5° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : REFIXER CUVETTE WC
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 18/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REFIXATION DU WC
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 19/06/26 à 10H11 Mme S ALI MOHAMED
18/06 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL083-Refixation WC		1	82,33
				82,33
		TOTAL H.T.		82,33
		T.V.A. a 10,00%		8,23
		TOTAL T.T.C.En EURO		90,56

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.